



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 17 JANVIER 2022

Numéro de délibération 1/2022

L'an 2022

et le 17 JANVIER

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Majourel F., Princé M.A., Deshons C, Barrat M., Carteirac Bouvet E. MM
Clavel C., Grousset C ; Dubiez A.

Absents : Vieillard Baron A., Malcoste E.

Procurations :

A été nommé secrétaire : MAJOUREL F.

Objet de la Délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA
D.E.T.R. et AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD POUR LE REMPLACEMENT
D'UNE CONDUITE D'A.E.P.**

M. le Maire présente au conseil municipal le projet :

REPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AEP SITUE ENTRE LES PAUSES LA ROUVIERE ET LA
LAUREDE SUR LA COMMUNE DE CROS

M. le Maire précise que la dépense globale prévisionnelle est estimée à : **11 680 € H.T.**

M. le Maire propose au Conseil **de solliciter une aide à hauteur de 80 %** pour cet
investissement auprès de l'Etat au titre de la **DETR** et auprès du **Conseil Départemental du Gard**,
dit que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires
appropriées.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

MONTANT PREVISIONNEL H.T.

DETR « Demandée » 25 %	2 920 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL « demandée » 55 %	6 424 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL 20 %	2 336 €

11 680 €



Après examen du dossier le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- Approuve le projet de REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AEP SITUE ENTRE LES LIEUX
DITS « Les Pauses La Rouvière et la Laurède »
- Décide de solliciter au titre de la **DETR et du CONSEIL DEPARTEMENTAL** une aide
financière pour ces travaux d'investissement
- Mandate Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à
l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL

Acte rendu exécutoire après

Publication

notification



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 17 JANVIER 2022

Numéro de délibération 2/2022

L'an 2022

et le 17 JANVIER

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Majourel F., Princé M.A., Deshons C, Barrat M., Carteirac Bouvet E. MM Clavel C., Grou sset C ; Dubiez A.

Absents : Vieillard Baron A., Malcoste E.

Procurations :

A été nommé secrétaire : MAJOUREL F.

Objet de la Délibération

AUTORISATION POUR LANCER UNE CONSULTATION POUR DESIGNER UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAUX A.E.P. DANS LA TRAVERSE DU VILLAGE RD 169

M. le Maire présente au conseil municipal le projet :

DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP EN AMIANTE CIMENT DANS LA TRAVERSE DU VILLAGE RD 169

Il propose au conseil municipal de lancer une consultation sur la base d'un marché négocié sans publicité et avec mise en concurrence en application de l'Article R2123-1 du code de la commande publique.

Le Conseil Municipal après avoir ouï son maire :

- APPROUVE le lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre
- APPROUVE le mode de consultation retenue, marché négocié sans publicité et avec mise en concurrence
- DONNE POUVOIR à M. le maire, pour lancer la consultation, retenir le candidat présentant les meilleures garanties et compétences et pour signer le marché de toutes les pièces qui s'y rapporteront.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL

Acte rendu exécutoire après



Publication

dépôt en S/Préfecture le

du

du

